



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

#### Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 6
- Votants 6
- Absents 0
- Exclus 0



Date de convocation : vendredi 16 septembre 2022

Date d'affichage : vendredi 22 septembre 2022.

Le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHULLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : néant

#### Délibération N°19/2022 DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2022

Afin de régler la facture une facture, il convient d'effectuer le virement de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Réseaux	1 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	1 000.00 €	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		1 000.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		1 000.00 €

**Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.**

JEAN PIERRE POIROT  
2022.09.30 13:43:51 +0200  
Ref:20220926\_105403\_2-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le

